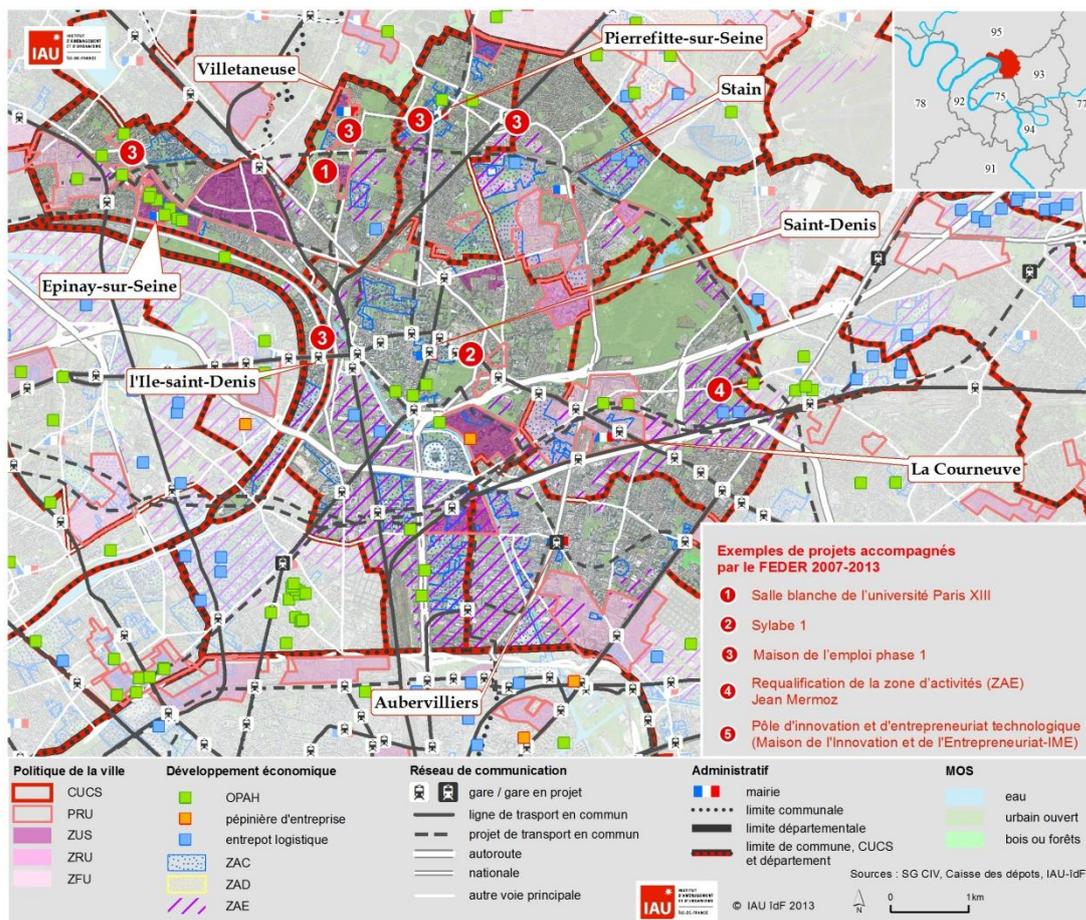




Le PUI de Plaine Commune



**Plaine
Commune**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine du projet du PUI Plaine Commune

Dès 2000, le territoire de Plaine Commune a bénéficié de subventions européennes. La démarche de projet intégré 2007-2013 doit répondre à un besoin de lutte contre les inégalités sociales entre les habitants avec des niveaux de pauvreté encore élevés selon les communes. Malgré un développement économique du territoire engagé depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération (CA) doit gérer un territoire coupé en deux zones : celle du nord avec des habitations et au sud avec des activités économiques. À compter de 2008, le PUI a comme objectif d'aider à un développement territorial plus harmonieux. Des projets économiques divers sont ainsi programmés au nord de Plaine Commune, par exemple, à Villetaneuse et à Saint Denis... Les enjeux liés à l'accès au marché du travail et de la formation des habitants sont aussi accompagnés par le Fond Social Européen (FSE) notamment avec la création de la Maison de l'emploi du territoire de Plaine Commune.

Le PUI Plaine Commune

Le PUI s'articule autour de 11 projets FEDER et 3 projets FSE¹. Parmi eux, 6 principaux projets du PUI sont à connotation économique. Les plus avancés² sont :

- la Salle Blanche de l'université Paris XIII,
- la passerelle Projet Universitaire et Urbain (PUU) de Villetaneuse,
- le projet Sylabe 1 – Conforter les synergies entre les laboratoires de recherche et les entreprises,
- la Maison de l'emploi,
- l'écoquartier fluvial de l'Île-Saint-Denis : projet dont la phase d'étude vient d'être finalisée. La phase travaux interviendra une fois que la dépollution des sols sera réalisée. Ces contraintes écologiques entraînent une planification des projets beaucoup plus étendue dans le temps.³ Les opérations de dépollution ne sont pas subventionnées par des fonds nationaux ou européens. La CA souhaite aussi anticiper sur la mise en œuvre des projets de l'écoquartier fluvial par la construction de parkings innovants aux abords du quartier. Ainsi, la question de la mobilité au sein du futur quartier est déjà intégrée au PUI,
- l'étude de chauffage et de froid.

Cette fiche présente plus en détail l'existence de quatre projets du PUI :

1- La salle blanche de l'université Paris XIII

L'université Paris XIII a pris en charge le portage du dossier pour l'obtention de subventions FEDER. Le projet consiste au développement d'un équipement – la salle blanche. Son fonctionnement obéit à des exigences techniques : absence totale de poussière en son sein et une température constante. La salle blanche doit permettre des recherches sur les nano technologies en souhaitant être accessible aussi bien à des entreprises réalisant leurs propres recherches de



Salle blanche

Service Communication - Edition -
Université Paris 13 - février 2011

¹ La Salle Blanche ; la Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (MIE) et Pépinière technologique ; la Technopole décentralisée : les actions complémentaires dédiées aux éco-activités ; le renforcement des synergies entre les laboratoires de recherche et les entreprises ; le secteur gare Saint-Denis ; la passerelle de desserte du pôle multimodal en lien avec le développement de l'Université Paris XIII ; le schéma directeur géothermie et cogénération : réseau de distribution de chaleur et de froid ; l'éco-quartier fluvial de l'Île Saint-Denis ; la valorisation du territoire par une économie sociale et solidaire de son patrimoine ; la Maison de l'emploi de Plaine Commune ; la Maison de l'emploi et de la formation (MEF) de Villetaneuse ; l'animation et le pilotage de la MIE et de la Salle blanche (dont FSE) ; la valorisation du patrimoine par une économie sociale et solidaire (dont FSE) ; la Maison de l'emploi de Plaine Commune (dont FSE).

² Déposés et conventionnés.

³ Des appels à projets viennent d'être convenus en collaboration avec l'ADEME.

pointe, qu'en direction de chercheurs universitaires. Débutée en 2009 d'un point de vue administratif, la salle blanche est rentrée en phase opérationnelle depuis 2010.

2- Le projet Syllabe 1 - le confortement des synergies entre les laboratoires de recherche et les entreprises

Plaine Commune a établi une collaboration avec la Chambre de Commerce de Paris Seine-Saint-Denis (CCIP 93), avec le Centre Francilien de l'Innovation (CFI) et les deux universités Paris XIII et Paris VIII, pour la mise en place d'actions essentiellement collectives (telles que les « déjeuners de la technologie » ou le speed labo business meeting) permettant de sensibiliser les entreprises et, le cas échéant, de les accompagner dans leurs démarches liées à l'innovation et aux transferts de technologie.



CA Plaine commune

Meeting Syllabe

Parrallèlement, un deuxième objectif était de rendre visibles et accessibles les compétences scientifiques des Universités Paris VIII et Paris XIII et de l'école d'ingénieurs Supméca à travers Plaine Technéo, une base de données recensant les compétences des laboratoires de recherche sur le territoire à l'aide de mots clé. Cet outil est une déclinaison territoriale de Technéo, mis en place par Oseo et le CFI.

Dès 2010, les principales actions sont de deux types :

a- Mise en relation laboratoires de recherche et entreprises (volet 1)

- Huit déjeuners de la technologie :
Exposés scientifiques et techniques de partenariats entre chercheurs et entreprises suivi d'échanges dans le cadre d'un déjeuner.
Les thèmes traités ont été les suivants : Éco conception, Omniprésence des réseaux et des changement potentiels, Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et Santé, Procédés technologiques au service de l'environnement, Valorisation numérique du patrimoine, Durabilité et fonctionnalisation des biomatériaux, Prévention et gestion des risques dans les entreprises, Tatouage, traçabilité et stockage de contenus numériques,
- Deux Speed Labo Business Meeting :
Rencontres expresses entre dirigeants d'entreprises et chercheurs pour favoriser la fertilisation croisée.
- Quatre Matinales de valorisation de la recherche :
Session d'information et de sensibilisation au transfert de technologie et à la valorisation de la recherche en lien avec les besoins des chercheurs.
Les thèmes portaient sur : les contrats de collaboration avec l'entreprise ; les CIFRE et sciences humaines et sociales à Paris VIII, doublés d'une audition de projets de thèses portés par 20 étudiants ; les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche à Paris XIII ; la présentation des Clusters Grand Paris, des Labex, et du projet de convention d'affaires.
- Deux Ateliers Contacts :
Ateliers de rencontres entre dirigeants d'entreprises et responsables de laboratoires de recherche destinés à approfondir les collaborations et à définir des cadres communs d'action.

b- Valorisation des actions menées dans le domaine de l'innovation
(Volet 2).

Actualisation et développement de Plaine Technéo :

- Une actualisation et le développement de 150 fiches de Paris XIII, Paris VIII et Supméca recensées dans Plaine Technéo.
- Une Convention d'affaires scientifique et technologique réalisée le 3 juillet 2012 : Plaine Innovation Meeting pour capitaliser les résultats des actions précédentes et amplifier l'effet réseau de dynamique locale. Cette première convention, en Île de France, concernant l'Open Innovation a réuni plus de 170 participants dont 54 entreprises (28 issues de grands groupes, 36 issues de TPE/PME) et 45 enseignants chercheurs et chercheurs. Elle était articulée durant une journée autour de 200 rendez-vous.
- Plaine Innovation Meeting était sponsorisé par de grands groupes tels que VINCI, Orange Labs, GDF-Suez, l'entreprise ELM Leblanc et l'association Plaine Commune Promotion.

Le Déjeuner de la technologie est l'événement le plus régulier en matière de fréquence d'organisation et de participation. La convention d'affaires est celle qui a rassemblé le plus de participants parmi toutes les typologies d'acteurs.

Sylabe a concerné, en premier lieu, le territoire de Plaine Commune mais aussi celui de la Seine-Saint-Denis et plus largement du Nord Francilien (secteur du Val d'Oise ou d'une partie de la ville de Paris).

À ce jour, les résultats du programme de Sylabe réalisé pendant deux ans sont :

- 1 080 participants à l'ensemble des actions Sylabe : 464 représentants d'entreprises, 189 chercheurs et enseignants chercheurs, 113 étudiants (doctorants et Masters) et 315 représentants institutionnels (y compris les structures spécialisées de l'innovation et des transferts de technologie),

- 69 entreprises ont été l'objet d'un suivi dans le cadre de Sylabe et ont permis de réaliser 34 collaborations (entre laboratoires de recherche et entreprises, entre entreprises elles-mêmes et entre entreprises et acteurs de l'innovation) et d'engager 28 autres collaborations potentielles.

Le bilan de cette première expérience est satisfaisant et va donner lieu à un projet Sylabe 2 en cours de préparation.

3- La Maison de l'emploi

La création de la Maison de l'emploi a été scindée en deux phases. Elle consiste en la construction de 8 antennes selon des rythmes d'avancement différents.

Physiquement divisées en deux espaces, leur activité est décomposée en deux domaines :

- La recherche d'emploi.
- La création d'entreprise.

La Maison de l'emploi travaille tout particulièrement en direction des populations des quartiers en difficulté. Des formations sont dispensées notamment sur l'utilisation d'outils technologiques, leur niveau d'équipement personnel étant très faible. Elles sont financées par le FSE. L'articulation du FEDER avec le FSE est considérée comme importante pour la création et les missions de la Maison de l'emploi.

4- La requalification de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) Jean Mermoz

Le projet consiste à mettre en œuvre des actions favorisant l'accessibilité et la circulation au sein de la ZAE grâce à la réalisation de voiries et nouvelles signalétiques. L'opération, achevée en décembre 2012 a contribué à rendre la zone plus attractive auprès d'entreprises pouvant s'y installer.

Un projet important du PUI en termes notamment de budget FEDER sera le « Pôle d'innovation et d'entrepreneuriat technologique ». Sa phase d'études de faisabilité vient seulement d'être terminée.

5- Le pôle d'innovation et d'entrepreneuriat technologique

Le présent projet immobilier, Pôle d'Innovation et d'Entrepreneuriat Technologique (PIET), consiste à abriter dans un même bâtiment à construire, une **Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (MIE)**, une Pépinière technologique et un incubateur, ainsi que le service d'activités industrielles et commerciales de l'Université Paris 13. Accueilli dans un équipement de 2 000 m² sur le campus de Villetaneuse de Paris 13, l'ensemble de ces structures permettra de favoriser les synergies entre les chercheurs et les entreprises tout en impulsant la création d'entreprises innovantes.

La MIE, gérée par la nouvelle association AVRILE⁴, aura pour mission de développer différentes actions en lien avec l'innovation et les transferts de technologie, en direction d'entreprises liées aux activités industrielles et aux services à l'industrie. Elle animera également l'incubateur qui accueillera environ 10 futurs créateurs d'entreprises par an. Elle constituera un lieu physique lisible et fédérateur, pour être la vitrine des compétences scientifiques et technologiques de proximité et pour accueillir temporairement différents organismes franciliens travaillant dans le domaine de l'innovation, des transferts de technologies et de la création d'entreprises.

L'incubateur Incub'13 a pour objectif d'accueillir, en régime de croisière, dix nouveaux projets chaque année pour une durée d'incubation de 18 mois en moyenne. Il a également pour objectif de contribuer au "changement culturel" en direction des chercheurs, des doctorants, en leur apportant une culture entrepreneuriale. Incub'13 s'adresse aux porteurs de projet proches de la phase de la création d'entreprise, en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé (maturation technologique, propriété intellectuelle, études de marché, business plan, capacité entrepreneuriale, ...). Il leur ouvre un carnet d'adresses d'experts, de partenaires, de réseaux d'entreprises, de financeurs, etc.

La pépinière de haute technologie (36 modules : 30 bureaux et six ateliers) doit être un outil dédié à valoriser et développer de futures activités dans quatre domaines :

- les éco-activités ou les éco-industries,
- les activités liées aux traitements et aux nouveaux matériaux,
- les activités liées au pôle de la création et des industries culturelles,



CA Plaine commune

Ecoquartier fluvial Île-Saint-Denis

⁴ L'association pour la Valorisation de la Recherche, de l'Innovation et des liens entre Laboratoires et Entreprises (AVRILE) a été fondée en 2012 par l'Université Paris XIII, Plaine Commune et l'Etablissement Public Plaine de France pour promouvoir et développer la création d'activité s'appuyant sur la recherche et l'innovation.

- d'autres activités diverses permettant d'accueillir des projets en lien avec les compétences scientifiques et pluridisciplinaires du territoire,
- la pépinière qui proposera des services d'accompagnement mutualisés constituera à terme un des outils envisagé dans le cadre de « technopole décentralisée » dédiée aux éco-activités du territoire communautaire et élargie aux trois autres domaines.

Elle s'intègre dans le Pôle d'innovation et d'entrepreneuriat technologiques, comme élément essentiel et complémentaire avec l'incubateur et la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat, pour assurer un premier parcours résidentiel des futures entreprises.

Durée de réalisation du projet :

Depuis 2009, l'état de la programmation avance relativement bien même si des retards sont constatés sur le calendrier prévisionnel. Plusieurs opérations n'ont pas encore commencé. Or tous les dossiers correspondants doivent être déposés selon un échéancier très rigoureux. De plus, les dépenses des subventions doivent être réalisées en respectant strictement les règles budgétaires tant édictées au niveau régional qu'europpéen qui imposent les délais suivants :

- Pour le dépôt de dossier des dernières opérations, se faisant par une procédure dématérialisée, le délai d'instruction peut être long. Le dépôt doit être fait en décembre 2013 au plus tard.
- Pour la remontée des factures, la remontée des dernières factures acquittées doit se faire au plus tard fin septembre 2015 pour permettre aux services de l'État d'effectuer les contrôles nécessaires dans des délais raisonnables. D'après la Préfecture, les opérations devront se terminer en juillet ou août 2015.

Par ailleurs, la Commission Interministérielle de Contrôle et de Certification (CICC) veille strictement à la régularité des opérations. Il est demandé de présenter pour chaque projet réalisé tous les justificatifs des dépenses, qui doivent être conformes à la légalité en matière de dépense publique et de régularité des marchés publics. Toute opération financée par le FEDER et le FSE, et non réalisée dans la durée de la programmation, aboutit à la perte de la subvention correspondante pour le territoire.

Financement du projet

En janvier 2013, le taux de programmation du FEDER a été de près de 50% (sur un budget global de plus de 10 millions d'euros⁵). Le projet de « pôle d'innovation et d'entrepreneuriat technologiques » consommera environ 2,5 millions d'euros de l'enveloppe FEDER du PUI (soit ¼ du budget global du PUI). Sa mise en œuvre prévue pour le premier semestre 2013 devra permettre de répondre aux orientations annoncées par l'État de consommation de 90% des crédits FEDER en mai 2013.

⁵ Un des plus gros PUI en Île-de-France.

Tableau financier des projets du PUI de Plaine Commune

Opérations PUI In' Europe	Montants FEDER
Axe 1 - Réussir le positionnement économique du territoire en misant sur l'innovation	
Salle blanche	1 020 000,00
Maison de l'Innovation et de l'entrepreneuriat/ pépinière technologique	2 450 000
Animation du réseau Éco-Industrie	50 000,00
Requalification ZAE Jean Mermoz	821 128,06
Synergie Laboratoires de recherche / Entreprises	158 800,00
Sylabe phase 2	158 000
Axe 2 - Promouvoir les transports publics urbains propres et les circulations douces	
Secteur gare Saint-Denis / Phase 1	770 000,00
Passerelle de desserte du pôle multimodal	1 000 000,00
Axe 3 - Soutenir des énergies renouvelables et le développement durable	
Etude réseau de distribution chaud-froid	49 525,00
Éco-quartier de l'Île Saint-Denis - Phase Etudes	264 935,59
Éco-quartier de l'Île Saint-Denis - Phase travaux	234 398,36
Axe 4 - Reconquérir les espaces urbains en difficulté en développant leur potentiel économique et l'emploi	
Valorisation du territoire	835 000,00
Maison de l'emploi de Plaine Commune / Phase	793 824,35
Maison de l'emploi de Plaine Commune / Phase	350 000,00
Maison de l'emploi et de la formation de Villeteuseuse	1 193 588,64
Total	10 150 000,00

Point de vue du coordinateur de projet et avenir

- Dans le cadre du projet de la Salle Blanche de l'université Paris XIII, l'expérience du chef de projet au sein de la structure⁶ ayant porté le montage de dossier pour l'obtention de fonds FEDER, a permis un bon avancement du dossier. Son action a consisté dans une vulgarisation des travaux pour les rendre accessibles et explicites mais peu de difficultés administratives sont à constater avec les services instructeurs de l'État (Préfecture de Département). L'année 2010 correspond à la phase opérationnelle du projet.
- Plaine Commune consacre 2 emplois sur la mise en œuvre du PUI. Chaque projet est ensuite pris en charge par des référents selon les opérations du PUI.
- Plaine Commune a toujours établi de bonnes collaborations avec la Préfecture de département. La préparation des dossiers FEDER s'est réalisée selon leur rythme de traitement, en raison de nombreux projets à accompagner (regroupant 3 PUI dans le département). La principale difficulté est la capacité ou non à faire instruire l'ensemble des projets dans un délai restreint. Depuis le contrôle entrepris par la CICC, une forte augmentation des demandes administratives relatives aux marchés publics contractés est ressentie. La gestion de la plateforme Agadir s'est progressivement mise en place sans difficulté particulière. Plaine Commune a dû aussi s'adapter aux mouvements de personnels des services instructeurs, le temps d'instruction des dossiers est passé de quelques semaines à près d'un an pour les derniers. Cet allongement du temps d'instruction s'expliquerait par :
 - les diverses tâches gérées par les services instructeurs autres que celles liées au FEDER,
 - un effectif de personnel peu nombreux,
 - des temps de formations à l'instruction longs,
 - des échanges nombreux sur le montage des projets,

⁶ La CA Plaine Commune met en avant le professionnalisme et la forte implication du correspondant universitaire, Monsieur le Professeur Alexis Fischer, pour expliquer une réalisation de projet aussi réussie.

- des pièces administratives plus nombreuses suite au contrôle de la CICC.
- L'effet de levier du FEDER est avancé par Plaine Commune quant à sa capacité à réaliser ses projets de développement. Le projet du pôle technologique est, en ce qui le concerne, fortement dépendant de cette manne financière. Sa réalisation n'aurait pas été possible sans la mobilisation du FEDER.
- La capacité à mobiliser le FEDER engendre des partenariats institutionnels nationaux plus faciles : le projet Sylabe en est un bon exemple, les partenariats avec la CCI et le CFI ayant été plus aisés à mettre en place.
- En vue de la prochaine programmation FEDER 2014-2020, le FEDER sera indispensable dans des domaines déjà identifiés : la recherche et l'innovation, les actions économiques (dont sociales et solidaires). Plaine Commune s'inscrit dans une configuration d'instruction nouvelle. Elle est préoccupée par des orientations qui peut-être seront fortement concentrées sur certains axes et qui pourraient, ainsi, limiter de nouvelles actions de développement. La philosophie In'Europe, qui se veut liée au développement territorial, est aussi intéressante au niveau de ses préoccupations de solidarité entre les habitants que les restrictions en termes d'axes nouveaux d'intervention FEDER pourraient fragiliser.
- Même si l'action de la politique régionale européenne n'est pas financièrement si importante, l'effet levier ressenti devrait pouvoir se poursuivre dans la durée. Plaine Commune avance un temps d'action suffisamment long pour pouvoir espérer une modification réelle du devenir des quartiers en difficulté. Depuis 2000, Plaine Commune bénéficie de fonds européens et ne souhaiterait pas devoir gérer des effets de ruptures d'accompagnement de son territoire, tout particulièrement en ce qui concerne son emploi.
- La révision du budget par l'État en 2010 a diminué l'enveloppe In'Europe de Plaine Commune à 10,15 millions d'euros (près de - 2 millions sur les 12 initialement envisagés). Cette réduction financière engendre une réaffectation de financements sur certains projets, l'abandon de certains autres, qui pourraient être réalisés dans le cadre de la prochaine programmation, tel que l'écoquartier de l'Île-Saint-Denis. D'autres opérations répondant à la stratégie Europe 2020 sont à l'étude : le développement du Campus Condorcet ou la création d'un hôtel d'entreprises. L'intérêt de Plaine Commune pour la poursuite de son soutien par la politique régionale européenne en est renforcé.